



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 46402

Texte de la question

Mme Isabelle Attard interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France face aux conclusions de la session finale du tribunal Russell sur la Palestine des 16 et 17 mars 2013. Le tribunal Russell sur la Palestine conclue à la violation des droits de l'Homme et du droit international par Israël à l'encontre du peuple palestinien, souligne la responsabilité de l'Union européenne qui assiste Israël dans ses violations du droit international. L'État israélien bafoue le droit international en maltraitant, en torturant et en maintenant en détention administrative prolongée des Palestiniens dans des prisons israéliennes. La proportion de mineurs palestiniens dans la masse d'arrestations s'accroît. Elle s'interroge donc sur les intentions du ministre des affaires étrangères à considérer cette situation et éclaircir la position de la France face aux pratiques de l'État d'Israël.

Texte de la réponse

La France est résolument engagée en faveur de l'application du droit international et rappelle régulièrement l'engagement qui incombe à Israël de respecter le droit international, humanitaire comme celui relatif aux droits de l'Homme. La France a toujours manifesté son attachement à ce que la IVème convention de Genève s'applique en Israël et dans les Territoires palestiniens. La France rappelle que la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des garanties fondamentales, en particulier des droits de la défense du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. La France est préoccupée par la situation des prisonniers palestiniens placés en détention administrative en Israël. Elle a, à plusieurs reprises, tant à titre national qu'avec ses partenaires européens, appelé les autorités israéliennes au respect de leurs obligations internationales vis-à-vis des détenus palestiniens. Par ailleurs, la France est attachée à la mise en oeuvre de l'accord entre autorités pénitentiaires et prisonniers conclu au mois de mai 2012, qui a permis l'amélioration des conditions de détention. Les autorités israéliennes ont notamment autorisé la reprise des visites des familles gazaouies, et ont décidé de mettre fin à l'isolement prolongé imposé à certains prisonniers.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Attard](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46402

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13021

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 623